

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SÉCURITÉ SOCIALE

1998 - 2004

1655W 1 - 28

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2012 par Clémence MODAINE, rédacteur principal. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Établi par Élodie BLANCHARD, chargée d'études documentaires
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1655W 1 - 28
Intitulé	Tribunal des affaires de sécurité sociale
Dates extrêmes globales	1998-2004
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	28 articles, 28 boîtes, 2,8 mètres linéaires.

Contexte :

Nom du producteur	France. Tribunal des affaires de la sécurité sociale (Charleville-Mézières, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Les tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS) sont les héritiers des commissions de première instance de sécurité sociale. Après la réforme judiciaire du 22 décembre 1958, seule la commission de première instance est conservée. La loi n° 85-10 du 3 janvier 1985 donne à ces tribunaux leur nom actuel.</p> <p>Le tribunal des affaires de sécurité sociale de Charleville-Mézières dépend du ministère des affaires sanitaires et sociales et localement de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) des Ardennes, avant d'être supprimé le 1er janvier 2019, dans le cadre de la réforme du contentieux de la sécurité sociale, devenant une compétence du tribunal de grande instance. Il juge les conflits d'ordre administratif entre les caisses de sécurité sociale et les usagers.</p>
Historique de la conservation des documents	Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage du tribunal des affaires de sécurité sociale à Charleville-Mézières.
Modalités et date d'entrée	Versement du 18 septembre 2012.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Ce sous-fonds est constitué de dossiers de procédures du tribunal des affaires de sécurité sociale de Charleville-Mézières.
Tris, éliminations réalisées	Le service versant a effectué le tri recommandé par le tableau de gestion réalisé en 2011 par les Archives départementales.

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE

Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Le classement a été réalisé par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français.
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2012 par Clémence MODAINE, rédacteur principal. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.
Bibliographie	Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Élodie BLANCHARD
-----------------------	------------------

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE

Règles ou conventions

Norme générale et internationale de description
archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil
international des archives en 1994, 2e édition en 1999.

Date de la notice

14 novembre 2019

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE

1655W 1 - 28	Dossiers de procédure.	1998-2004
1655W 1 - 2	Année 1998.	1998
1655W 1		janvier-mai 1998
1655W 2		juin-décembre 1998
1655W 3 - 5	Année 1999.	1999
1655W 3		janvier-mai 1999
1655W 4		juin-août 1999
1655W 5		septembre-décembre 1999
1655W 6 - 8	Année 2000.	2000
1655W 6		janvier-mai 2000
1655W 7		juin-août 2000
1655W 8		septembre-décembre 2000
1655W 9 - 12	Année 2001.	2001
1655W 9		janvier-mars 2001
1655W 10		avril-juin 2001
1655W 11		juillet-octobre 2001
1655W 12		novembre-décembre 2001
1655W 13 - 18	Année 2002.	2002

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE

1655W 13		janvier-mars 2002
1655W 14		avril-mai 2002
1655W 15		juin 2002
1655W 16		août 2002
1655W 17		septembre 2002
1655W 18		octobre-décembre 2002
1655W 19 - 22	Année 2003.	2003
1655W 19		janvier-mars 2003
1655W 20		avril-juin 2003
1655W 21		juillet-septembre 2003
1655W 22		octobre-décembre 2003
1655W 23 - 28	Année 2004.	2004
1655W 23		janvier-mars 2004
1655W 24		avril 2004
1655W 25		mai-juillet 2004
1655W 26		août-septembre 2004
1655W 27		octobre-novembre 2004
1655W 28		novembre-décembre 2004